



Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mercredi 29 mars 2017 à 20 heures

Le Conseil Municipal, convoqué par courrier en date du 22 mars 2017, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Michaël QUERNEZ, Maire.

Etaient présents :

Danièle Kha, Patrick Tanguy, Cécile Peltier, Michel Forget, Marie-Madeleine Bergot, Pascale Douineau, Eric Alagon, Nadine Constantino, Daniel Le Bras, Gildas Le Bozec, Isabelle Baltus, David Le Doussal, Gérard Jambou, Christophe Couic, Géraldine Guet, Jean-Pierre Moing, Yvette Metzger, Patrick Vaineau (jusqu'à 20h40), Bernard Nedellec, Brigitte Conan, Erwan Balanant, Martine Brézac, Alain Kerhervé, Soizig Cordroc'h, Marc Duhamel, Serge Nilly

Pouvoirs :

Pierrick Le Guirrinec a donné pouvoir à Eric Alagon
Manuel Pottier a donné pouvoir à Michaël Quernez
Géraldine Chereau a donné pouvoir à Géraldine Guet
Stéphanie Mingant a donné pouvoir à Danièle Kha
Patrick Vaineau a donné pouvoir à Marie-Madeleine Bergot (à partir de 20h40)
Cindy Le Hen a donné pouvoir à Isabelle Baltus
Yvette Bouguen a donné pouvoir à Martine Brézac

Nombre de conseillers présents ou représentés : 33

Secrétaire de séance : Gérard Jambou

13. INTEGRATION DANS LE DOMAINE COMMUNAL DE LA 2^{ÈME} TRANCHE DU LOTISSEMENT « LES PARCS DE KERHOR »

Exposé :

La 2^{ème} tranche du lotissement « les Parcs de Kerhor » situé rue Bernard Moitessier a été réceptionnée.

Le lotisseur, la SAS « IRISIMMO », a demandé que cette voie cadastrée section ZD n° 483, soit intégrée dans le domaine public communal (voir plan joint).

Proposition :

Il est proposé au Conseil municipal :

- de donner son accord sur l'intégration de cette voie dans le domaine public communal,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte qui sera établi par l'étude de Mes BERGOUGNOUX/NOGUES de Lorient, chargés de la vente des terrains situés dans ce lotissement.

Avis favorable des commissions politique de la ville et environnement / eau et lutte contre les inondations du 16 mars 2017

Décision : après en avoir délibéré, le Conseil municipal donne son accord à l'unanimité



Pour expédition conforme

Le MAIRE,
Michaël QUERNEZ.